

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le **27 AVR. 2021**

ID : 056-215601626-20210421-DB20210403B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique
Mercredi 21 avril 2021
—————

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS)**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Absent :

Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 31
Pouvoir : 01
Absent : 01

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°03b

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Ronan LOAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Outre son Président, le Conseil d'administration comprend des membres du Conseil municipal élus par le scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre des membres nommés, doivent figurer :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Un représentant de personnes handicapées du département

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la présentation à la Commission 3 « Finances, ressources humaines et agglomération » du 8 avril 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **COMPOSE** le Conseil d'administration du CCAS de 12 membres :
6 membres élus et 6 membres nommés
- **PROCEDE A L'ELECTION** des membres élus du Conseil d'administration

1 - RECUEIL DES LISTES :

« AIMER PLOEMEUR »

- Pascaline ALNO
- Isabelle GUSMINI
- Brigitte LE LIBOUX
- Liliane MARTEVILLE
- Martine LIEDOT
- Jean-Guillaume GOURLAIN

« PLOEMEUR EN ACTES »

- Emmanuelle TROCADERO
- Marie-Hélène HUCHET

2 - **VOTE :**

28 voix pour la liste « Aimer Ploemeur »
4 voix pour la liste « Ploemeur en actes »


3 - **DESIGNATION** des représentants du Conseil municipal de la manière suivante :

CCAS - membres élus

	Conseil d'administration
Maire / Président	Ronan LOAS
Majorité	Pascaline ALNO
Majorité	Isabelle GUSMINI
Majorité	Brigitte LE LIBOUX
Majorité	Liliane MARTEVILLE
Majorité	Martine LIEDOT
Minorité	Emmanuelle TROCADERO

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire